

# ECOLE PRIMAIRE MONTAUBERT - SERVICES PERISCOLAIRES

2024/2025



**Tarifs en vigueur à partir de JANVIER 2025**

Délibération du conseil municipal du 13 décembre 2024



## Temps du matin : Garderie (coût d'une vacation)

- Enfant de Lécousse 1.00 €
- Enfant autre commune 1.10 €

## Temps du midi - Pause méridienne (repas en maternelle ou en élémentaire)

- Enfant de Lécousse 6.00 €
- Enfant autre commune 6.70 €

Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder une aide financière pour les repas (**renouvelable à chaque année scolaire**) aux familles de Lécousse selon un barème établi en fonction des revenus. La demande est à présenter au secrétariat de la Mairie de Lécousse.

## Temps du soir : ALSH périscolaire (coût d'une vacation : avec ou sans étude surveillée)

Quotient familial CAF/MSA	Enfant de Lécousse	Enfant autre commune
QF 1 : 0 à 600€	1.60€	2.00€
QF 2 : 601 à 900€	1.70€	2.00€
QF 3 : 901 à 1 200€	1.80€	2.00€
QF4 : 1 201 à 1 500€	1.90€	2.00€
QF 5 : 1 501€ et +	2.00€	2.00€

Afin de pouvoir bénéficier de la tarification modulée, les familles sont invitées à renseigner leur Quotient Familial CAF/MSA, dans l'espace « **dossier famille** » sur le portail famille Carte T@too.

\*\*\*\*\*

HORAIRES EN PERIODE SCOLAIRE		
Matin	A partir de 07h15 à 08h20	1 vacation
Soir	A partir de 16h30 à 19h15	1 vacation

**NB : Les enfants n'utilisant pas les temps périscolaires peuvent être accueillis à l'école à partir de 8h20, le matin et de 13h50, le midi.**

▷ Pour les mercredis et les petites vacances scolaires, les enfants sont accueillis à l'ALSH. Pour toutes informations complémentaires concernant cet accueil de loisirs, vous pouvez vous rapprocher du service Enfance Jeunesse au 02.99.94.29.58 ou sur le site internet [www.lecouisse.fr](http://www.lecouisse.fr)

# ECOLE PRIMAIRE MONTAUBERT - SERVICES PERISCOLAIRES

2024/2025



**Tarifs en vigueur à partir de JANVIER 2025**

Délibération du conseil municipal du 13 décembre 2024



## Temps du matin : Garderie (coût d'une vacation)

- Enfant de Lécousse 1.00 €
- Enfant autre commune 1.10 €

## Temps du midi - Pause méridienne (repas en maternelle ou en élémentaire)

- Enfant de Lécousse 6.00 €
- Enfant autre commune 6.70 €

Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder une aide financière pour les repas (**renouvelable à chaque année scolaire**) aux familles de Lécousse selon un barème établi en fonction des revenus. La demande est à présenter au secrétariat de la Mairie de Lécousse.

## Temps du soir : ALSH périscolaire (coût d'une vacation : avec ou sans étude surveillée)

Quotient familial CAF/MSA	Enfant de Lécousse	Enfant autre commune
QF 1 : 0 à 600€	1.60€	2.00€
QF 2 : 601 à 900€	1.70€	2.00€
QF 3 : 901 à 1 200€	1.80€	2.00€
QF 4 : 1 201 à 1 500€	1.90€	2.00€
QF 5 : 1 501€ et +	2.00€	2.00€

Afin de pouvoir bénéficier de la tarification modulée, les familles sont invitées à renseigner leur Quotient Familial CAF/MSA, dans l'espace « **dossier famille** » sur le portail famille Carte T@too.

\*\*\*\*\*

HORAIRES EN PERIODE SCOLAIRE		
Matin	A partir de 07h15 à 08h20	1 vacation
Soir	A partir de 16h30 à 19h15	1 vacation

**NB : Les enfants n'utilisant pas les temps périscolaires peuvent être accueillis à l'école à partir de 8h20, le matin et de 13h50, le midi.**

▷ Pour les mercredis et les petites vacances scolaires, les enfants sont accueillis à l'ALSH. Pour toutes informations complémentaires concernant cet accueil de loisirs, vous pouvez vous rapprocher du service Enfance Jeunesse au 02.99.94.29.58 ou sur le site internet [www.lecouisse.fr](http://www.lecouisse.fr)